



## Compte-rendu partie PsyEN

**Audience SE-Unsa auprès du cabinet de la rectrice,**

**du 13/12/23 à 18h**

---

Monsieur Vitel, Directeur de cabinet de la rectrice

Mme Chrétien, Secrétaire générale

Mme Blanchard, DRH

Madame Hagopian, Secrétaire générale adjointe

Monsieur Rivaud, Adjoint au chef de la DPE

Madame Perrochet, Responsable du SAG AESH

### PLACE DES PSYEN

Nous nous questionnons sur le rôle du Psy EN dans l'institution, tant au niveau départemental qu'au niveau académique.

En effet, le psychologue est absent de postes où ses compétences seraient un atout comme les référents harcèlement, recrutés dernièrement et non ouvert aux psy EN.

Les postes de référents départementaux harcèlement ne sont pas proposés aux psychologues EN ..., ce qui est dommage

*REPONSE DU RECTORAT : c'est normal pour les premiers postes, car la BOP Psy EN n'était pas ouverte, maintenant c'est possible. D'ailleurs, il est probable que le poste référent de la Drôme soit accessible.*

Ou bien encore les cellules écoute VDHA qui sont assurées par des assistantes sociales.

*Pas de réponse du Rectorat sur ce point*

Par ailleurs, nous trouvons que le rôle du psy EN dans le dispositif phARE n'est pas suffisamment différencié des autres professionnels qui interviennent et valorisé. Ici encore, nous regrettons que le psychologue ne puisse apporter toutes ses connaissances spécifiques pour œuvrer au sein de ce dispositif.

Nous tenons à rappeler que le psychologue est un professionnel de l'écoute et de l'analyse des relations interpersonnelles, ses interventions s'inscrivent dans le champ de la santé, ses missions sont autant du côté de la prévention, que de l'accompagnement de toute personne se trouvant en situation de souffrance psychique. Nous alertons Madame la rectrice sur l'invisibilité de la fonction du psychologue au sein de l'académie et demandons

une véritable reconnaissance des compétences des psychologues à tous les étages de l'institution.

*REPONSE DU RECTORAT : d'accord, le psy EN a des compétences à mettre au service de ce dispositif qui va évoluer car pas vraiment satisfait en l'état. Possibilité de supervision des équipes phAre*

### FORMATION CONTINUE

Depuis cette rentrée 2023, nous soulignons le manque d'offres de formation dédiée aux psy EN du 1er degré et le déséquilibre de l'offre psy EN EDO/EDA. En effet, seule l'analyse de la pratique est proposée aux EDA. Nous craignons la même pénurie pour les rentrées suivantes alors que nous étions satisfaits de l'offre des années antérieures qui était conséquente et variée. Nous avons sollicité Mme GOASMAT à ce sujet, pas de réponse...

*REPONSE DU RECTORAT : Pour les psy-EN, globalement, nous avons enrichi l'offre ces dernières années. Par exemple, l'analyse de la pratique qui faisait partie de leurs besoins exprimés a été offerte sur toute l'académie alors que ces formations n'étaient déployées que sur quelques territoires, elle concerne bien psy EN EDA et EDO. Depuis trois ans que nous avons ouvert la possibilité de FIT dites "métier", nous incitons les collègues psy-EN à faire émerger des problématiques communes et à déposer des demandes de FIT. Certains territoires s'en saisissent. Ci-après les liens vers la page générale pour la formation psy-EN (<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/article/parcours-psychologue-de-leducation-nationale-psyen>) et vers le détail de l'offre à inscription individuelle (<https://eafc.web.ac-grenoble.fr/node/627>).*

### STAGIAIRES PSYCHOLOGUES

Cette année encore, nous sommes confrontés à un refus de l'académie de Grenoble, seule académie de France à refuser l'accueil des stagiaires en Master 1 ou 2 de psychologie par des PSY EN. Pourquoi une telle discrimination ?

*REPONSE DU RECTORAT : ce n'est pas normal effectivement. Accord de principe pour l'avenir.*

*Les psy EN titulaires EDA et EDO ont bien droit à une indemnité de tutorat et émargent à ce dispositif. Le tableau des tutorats des PSY-EN EDA 2023/2024 a été transmis en même temps que celui des EDO au service EAFC, pour mise en paiement.*

### POSTES VACANTS

Nous souhaiterions connaître le nombre de postes PSY EN 1er degré restés vacants à l'heure d'aujourd'hui dans l'académie et par département. L'année dernière, le budget a été suffisant pour combler le déficit. Qu'en est-il cette année de l'enveloppe consacrée au recrutement des contractuels ?

Nous demandons plus de postes au concours pour éviter cette gestion aléatoire et à court terme des PSY EN, ce qui génère des risques psycho sociaux pour tous les professionnels, tant contractuels que des PE sur le terrain qui attendent un accompagnement pour leurs élèves EBEP.

*REPONSE DU RECTORAT : il n'y a plus de postes vacants non pourvus à ce jour, tous les contractuels ont été recrutés.*